



L'acoustique intérieure : maîtriser la réverbération des locaux

Mise en œuvre pratique de solutions écologiques

Durée : 1 jour (en présence) ou 2 demi-journées (à distance) soit 7 heures
Thématique(s) : Acoustique, Construction durable, DDQE, Eco-conception, Formation courte
Date : 13 et 14 novembre 2024 (matins)
Lieu : Formation à distance (classe virtuelle)
Intervenant(s) : Jean Louis BEAUMIER, Conseiller en acoustique de l'écoconstruction (A pas de velours)

« Nous ne reviendrons pas dans ce restaurant, on ne peut pas parler tranquillement avec la personne en face, on ne s'entend pas dans le brouhaha »

« A la cantine, les surveillantes sont épuisées par le bruit, ça ne doit pas être très bon pour les enfants non plus »

« La salle des fêtes, ça n'allait pas pour les après-midis des personnes âgées, la résonance donnait mal à la tête »

Ces quelques remarques témoignent du même problème : une acoustique du local non maîtrisée, une réverbération trop importante.

Que peut-on faire ? Doit-on recourir à un bureau d'études acoustiques pour régler le problème ?

Pas obligatoirement. Dans de nombreux cas, une stratégie simple, des calculs aisément réalisables, des outils à la portée de tous, permettent de mettre en œuvre des solutions. C'est l'objectif de cette formation.

Programme de formation

Différence entre correction acoustique et isolation acoustique

La nature des sons : fréquence, longueur d'onde, niveau sonore

La propagation des sons en milieu clos, le comportement des surfaces

Les indices et valeurs

- le coefficient d'absorption
- le Tr -Temps de réverbération

La réglementation selon le type de locaux

Les outils de correction acoustique

- nature et performances de divers produits
- la place des bio-sourcés et des produits à base de bois pour la correction

Les cas complexes : auditoriums, grands volumes, lieux musicaux

Le rôle du bureau d'études acoustiques, les outils de l'ingénieur

Les cas simples : salle de classe, cantine, salle de réunion, espaces collectifs dans l'habitat

- possibilités d'intervention, comment agir
- calculs et prédiction des performances,
- exemples et exercices de calcul
- applications à divers types de locaux

Objectifs de formation

- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux
- Connaître les bases de la réglementation dans ce domaine
- Connaître les matériaux employés en correction acoustique et particulièrement les bio-sourcés
- Identifier les projets qui imposent le recours au bureau d'études acoustiques
- Etre capable d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions simples en neuf ou a posteriori en privilégiant les produits biosourcés ou à base de bois

Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

Évaluation et validation

- Auto-évaluation des compétences acquises à chaud et à J+60
- Attestation de fin de formation

Durée de la formation

1 jour (en présence) ou 2 demi-journées (à distance) soit 7 heures

Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

Méthodes pédagogiques de formation

- Alternance théorie & pratique : présentation power point, étude de cas concrets, exercices de mise en situation, échanges.
- L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis à l'issue de la formation.
- *Formation à distance : pour permettre la bonne interactivité de la formation, les stagiaires s'engagent à participer caméra allumée et micro ouvert, et à s'assurer de bonnes conditions matérielles.*
- Taille du groupe : max. 20 personnes en présence, et max. 15 personnes à distance.

Tarifs de la formation

450 € HT soit 540 € TTC

& tarif préférentiel : 410 € HT soit 492 € TTC pour une inscription à 2 ou +

& pour les [anciens stagiaires DDQE](#) : 370 € HT (444 € TTC)

Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

Délai d'accès à la formation

Nous contacter

Dernière mise à jour du programme

12/09/2024

Contact de la formation

Sophie Charpentier

03 67 10 47 81

sophie.charpentier@scop-les2rives.eu

Contact inscription

04 72 20 08 95

formation@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - www.scop-les2rives.eu

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.
Organisme de formation certifié QUALIOP1 (au titre de la catégorie Actions de formation)